

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 septembre 2019 à 18 heures 30

Convocation du 17 septembre 2019.

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Pierre POLARD, Maire.

Etaient présents : M. et Mmes David ALARY, Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, Valérie BORY, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Brigitte FUZIER, Véronique GALINIER, Jérôme GARCIA, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : Michel GARY à Florence RAYNIER
Céline TAILHADES à Béatrice MILESI.

Absente excusée : Corinne GALINDO.

18h30 : ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Christian ALFARO

Le compte rendu de la séance du 18 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Rapports Annuels du Délégué pour les services publics de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif – exercice 2018
2. Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif – exercice 2018
3. Rétrocession de la voirie des lotissements « les terrasses de Tounel » et le « Saint Aumes »
4. Déclassement d'une portion de voirie communale – chemin de l'Hort
5. Déclassement d'une portion de voirie communale – rue Diderot
6. Jardins familiaux – demande de subventions
7. Parc « Saint Laurent » - demande de subventions
8. Mise à disposition d'un agent aux clubs du FOSH et du Handball
9. Adhésion à l'organisme Hérault Ingénierie
10. Approbation du tracé du sentier de Grande Randonnée de Pays « tour en Minervoises – Saint-Chinian – Faugères »
11. Camping - Modification des tarifs de location des mobil-homes et instauration d'un forfait ménage
12. Camping – modification du montant de l'encaisse du régisseur
13. Budget Général : décision modificative
14. Grille tarifaire de la cantine scolaire – ajustement d'une tranche
15. Centre Municipal de Santé : détermination du tarif des consultations hyperbare
16. Décisions du Maire
17. Questions diverses

1 - Rapports Annuels du Déléataire pour les services publics de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif – exercice 2018

Le Maire présente les chiffres clés pour le service public de distribution de l'eau potable durant l'exercice 2018 : 2.204 € TTC/m³ (base facture 120 m³) ; 100% de conformités sur les analyses physico-chimiques et bactériologiques ; 88.2 % de rendement du réseau de distribution ; 1730 clients desservis ; 148 118 m³ d'eau facturée.

Il présente également les chiffres clés pour le service public de l'assainissement collectif sur la même période : 1.845 € TTC/m³ (base facture 120 m³) ; 21.3 km de réseau d'assainissement ; 1 661 clients desservis ; 199 699 m³ d'eau traitée.

Il rappelle que les rapports sont consultables en mairie pour qui le souhaite et les met au vote.

Invité à se prononcer le conseil municipal approuve les rapports à l'unanimité.

2 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif – exercice 2018

Ces rapports sont les pendants des rapports du délégataire, mais côté délégant, c'est-à-dire côté commune.

Ces rapports sont renseignés en ligne, sur un site dédié (« sispea »), et accessibles au public. Ils corroborent les données issues des rapports du délégataire.

Invité à se prononcer le conseil municipal approuve les rapports à l'unanimité.

3 - Rétrocession de la voirie des lotissements « les terrasses de Tounel » et le « Saint Aumes »

Il s'agit, suite à la demande, d'une part, des co-lotis du lotissement, et, d'autre part, du promoteur, d'intégrer dans le domaine public communal, les voies, réseaux et espaces communs, respectivement, des lotissements « les terrasses du Tounel » et du « Saint Aumes ».

Invité à se prononcer le conseil municipal approuve ces intégrations dans le domaine public communal à l'unanimité.

4 - Déclassement d'une portion de voirie communale – chemin de l'Hort

A l'occasion des échanges de foncier réalisés avec le promoteur du lotissement « le Sauvignon », le déclassement de 427 m² de terrains à usage de voirie n'a pas été réalisé, laissant la commune juridiquement toujours propriétaire de ces terrains. Afin de permettre au promoteur de céder les lots de son lotissement, il convient de déclasser ces terrains avant de les lui céder.

Invité à se prononcer le conseil municipal approuve ces déclassements à l'unanimité.

5 - Déclassement d'une portion de voirie communale – rue Diderot

Cette portion de la rue Diderot, en impasse et débouchant sur le ruisseau des Epanchoirs, n'assure aucune fonction de desserte ou de circulation, et n'est également pas goudronnée ou bétonnée.

Un riverain propose de l'acquérir moyennant le prix de 6 000 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le déclassement de cette parcelle d'environ 90 m² puis de la céder au riverain en ayant fait la demande.

Invité à se prononcer le conseil municipal approuve ce déclassement à l'unanimité.

6 - Jardins familiaux – demande de subventions

Le projet de création de jardins familiaux est estimé à la somme de 225 500 € HT, frais de maîtrise d'œuvre compris.

36 lots de 25, 33 et 50 m² seront loués à 22 personnes déjà identifiées et engagées sur ce projet.

Érick Granier demande dans quelle tranche d'âge se situent les personnes intéressées. Annie Ducla indique que les âges et horizons sociaux et professionnels sont diversifiés, mais qu'elle n'a pas, pour l'heure, le détail des âges des futurs locataires des terrains.

Le dossier de création peut être aidé, financièrement, par le département de l'Hérault et, éventuellement, par la région Occitanie. Il est proposé de les solliciter.

Invité à se prononcer le conseil municipal, à la majorité (Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 - Érick Granier -), approuve les demandes de subventions les plus élevées possibles à adresser au département de l'Hérault et à la région Occitanie.

7 - Parc « Saint Laurent » - demande de subventions

Le Maire présente le projet de création d'un parc paysager en bordure du ruisseau du Saint Laurent, au niveau du carrefour des Auberges. Il indique que le coût estimatif de la création de ce parc, qui doit permettre d'effectuer la transition entre la zone urbaine et l'étang, s'élève à la somme de 280 500 € HT (y compris les honoraires de la maîtrise d'œuvre), et qu'un financement peut être sollicité auprès de la région Occitanie.

Invité à se prononcer le conseil municipal, à la majorité (Pour : 21 ; Contre : 1 - Érick Granier - ; Abstention : 0), approuve la demande de subvention la plus élevée possible à adresser à la région Occitanie.

Souhaitant pouvoir motiver son vote, Érick Granier indique que ce projet relève, à ses yeux, du gaspillage, la commune étant suffisamment pourvue en espaces verts naturels facilement accessibles depuis le village.

8 - Mise à disposition d'un agent aux clubs du FOSH et du Handball

Le Maire rappelle que conseil avait donné son accord pour que Mme Charline Bargas, agent titulaire d'un BPJEPS, soit mise à disposition des Clubs de Foot et de Hand pour l'année scolaire 2018-2019.

Le maire précise que les temps de mise à disposition sont de 13h30 à 18h pour l'école de Foot et de 18h à 20h pour l'école de Hand, tous les mercredis après-midi hors vacances scolaires.

Propose de renouveler la mise à disposition pour l'année scolaire 2019-2020

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise à disposition de Charline Bargas et autorise le maire à signer les conventions s'y rapportant.

9 - Adhésion à l'organisme Hérault Ingénierie

Cet organisme public, émanation du département de l'Hérault, propose, sur la base d'un conventionnement, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et du conseil en matière d'aménagement, d'équipement et de développement durable du territoire.

Cette adhésion est assortie d'une cotisation annuelle de 0.20 €/habitant, soit 651 € pour la commune de Capestang.

Invité à se prononcer le conseil municipal approuve cette adhésion à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention.

10 - Approbation du tracé du sentier de Grande Randonnée de Pays « tour en Minervois – Saint-Chinian – Faugères »

Sylvie Gisbert présente le projet porté par la communauté de communes Sud Hérault qui souhaite créer et aménager un GR de Pays et GR 78. Ce projet est coordonné par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles et est mené en collaboration avec la communauté de communes du Minervois au Caroux et la communauté de communes les Avant-Monts. Trois des cinq boucles du GRP traversent la communauté de communes Sud-Hérault, dont une portion coïncidera avec le futur GR 78.

Un ou plusieurs sentiers de ce GRP / GR traversent notre commune selon le tracé défini au plan ci-annexé en empruntant une partie de la voirie communale.

Conformément à l'article L. 361-1 du Code de l'Environnement précitée, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à désigner les chemins ruraux pour lesquels il accepte l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Ces itinéraires, pour être intégrés au P.D.I.P.R., doivent préalablement se conformer à un ensemble de dispositions de la charte de qualité établie par le conseil départemental dont, notamment, des travaux d'ouverture et de mise en sécurité qui sont à la charge du gestionnaire (la communauté de communes Sud-Hérault) ainsi que l'obtention des documents juridiques et administratifs parmi lesquels la présente délibération.

Si la conformité des tronçons est constatée, le conseil départemental inscrira par délibération l'itinéraire au P.D.I.P.R. et le gestionnaire prendra en charge la mise en place initiale de la signalétique de la réglementation, la commune restant responsable du respect de cette réglementation.

Invité à se prononcer le conseil approuve, à l'unanimité, le tracé du GR de Pays et du GR 78.

11 - Camping - Modification des tarifs de location des mobil-homes et instauration d'un forfait ménage

Il est proposé à l'assemblée, pour la prochaine saison, de modifier comme suit les tarifs du camping qu'il est également proposé d'instaurer un forfait ménage, facultatif, à hauteur de 45 € ;

MOBILHOMES – EAU ET ÉLECTRICITÉ COMPRIS - TARIFS ACTUELS		
Tarifs semaine	Hors juillet et août	320 €
Tarifs 2 nuits		95 €
Nuit supplémentaire		50 €
Tarifs semaine	Juillet et août	480 €
Tarifs 2 nuits		140 €
Nuit supplémentaire		75 €
EMPLACEMENTS – TARIF ACTUEL		
Nuitée	Toute saison	6 €

MOBILHOMES – EAU ET ÉLECTRICITÉ COMPRIS - TARIFS PROPOSÉS		
Tarifs semaine	Hors juillet et août	330 €
Tarifs 2 nuits		100 €
Nuit supplémentaire		60 €
Tarifs semaine	Juillet et août	490 €
Tarifs 2 nuits		150 €
Nuit supplémentaire		80 €
EMPLACEMENTS – TARIF PROPOSÉ		
Nuitée	Toute saison	7 €

Invité à se prononcer le conseil municipal approuve à l'unanimité, ces modifications et la mise en place d'un forfait ménage de 45 €, facultatif, qui sera proposé aux estivants.

12 - Camping – modification du montant de l'encaisse du régisseur

La modification du montant de l'encaisse du régisseur, qu'il est proposé de passer de 4 600 € à 10 000 €, permettra de l'ajuster au montant des recettes mensuelles encaissées.

Invité à se prononcer le conseil municipal approuve cette modification à l'unanimité.

13 - Budget Général : décision modificative

Cette décision modificative doit permettre d'intégrer au budget le projet d'extension du cabinet médical, l'acquisition d'un bâtiment place Gambetta et d'ajuster le prix d'acquisition du bâtiment place Jean Jaurès. Elle annulerait et remplacerait, comme figurant dans le tableau ci-après, les prévisions intégrées au budget primitif 2019 et se rapportant aux opérations en question :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
c/2135 (extension cabinet médical) : + 120 000 €	c/1641 (emprunt) : + 550 000 €
c/2115 (acquisition bâtiment place Jean Jaurès) : +330 000 €	
c/2115 (acquisition bâtiment place Gambetta) : + 100 000 €	

Le Maire précise que le bâtiment place Jean Jaurès rapportera 15 000 € de loyers par an, puisque la commune reprendra les baux de location des appartements, et que l'emprunt sera réalisé sur une durée de 25 ans, au taux de 1.04%, et que la rétrocession à Sud Hérault du rez de chaussée du bâtiment, rapportera 50 000 € à la commune.

Invité à se prononcer le conseil municipal, à la majorité (Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Véronique Galinier ; Érick Granier -), approuve la décision modificative au budget général de la commune.

Érick Granier motive son abstention par la crainte de voir la communauté de communes renoncer à son projet de tiers lieux d'entreprises dans le bâtiment place Jean Jaurès, ce qui remettrait en cause le remboursement partiel par Sud Hérault à la commune, à hauteur de 50 000 €, de l'acquisition du bâtiment.

14 - Grille tarifaire de la cantine scolaire – ajustement d'une tranche

Le maire rappelle la délibération du 18 juin 2019 fixant la **tarification sociale et modulable** des services du restaurant scolaire et de l'Accueil de Loisir Périscolaire (ALP), pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire, selon les tranches de quotient familial.

Repas et ALP méridien	
QF ≤ 500	1.00 €
500 < QF < 1000	3.20 €
QF ≥ 1000	3.60 €

Propose au conseil de modifier à la hausse le plafond de la 2^e tranche et le seuil de la troisième tranche. En effet, certaines familles non imposables se retrouvent dans la troisième tranche et paient le repas plus cher qu'avec l'ancien tarif en vigueur.

Repas et ALP méridien	
QF ≤ 500	1.00 €
500 < QF < 1200	3.20 €
QF ≥ 1200	3.60 €

Invité à se prononcer le conseil vote à l'unanimité

15 - Centre Municipal de Santé : détermination du tarif des consultations hyperbares

Le Maire indique qu'avec l'arrivée du quatrième médecin, le CMS va proposer des consultations hyperbares, à destination, d'une part des plongeurs sous-marins professionnels, et, d'autre part, des plongeurs sous-marins amateurs.

Il indique que les consultations hyperbares n'entrant pas dans le cadre des consultations dispensées par les médecins généralistes prises en charge par l'assurance maladie, il convient d'en fixer les tarifs qui seront appliqués aux professionnels et amateurs de plongée sous-marine, et que ceux-ci pourraient être les suivants :

- Pour les professionnels (visite périodique règlementaire) : 65 €
- Pour les amateurs (visite pour délivrance de certificats d'absence de contre-indication) : 25 €

Invité à se prononcer le conseil municipal approuve ces tarifs à l'unanimité

16 - Décisions du Maire

- Attribution du marché pour la fourniture et la pose d'une chaudière à l'école élémentaire - 56 518,79 € - (029/2019)
- Attribution du marché pour la mise en place d'une fontaine place Jean Jaurès - 3 944,00 € - (030/2019)
- Attribution du marché pour l'acquisition de deux abris de jardins - 3 415,00 € - (031/2019)
- Bail à titre précaire - (032/2019)
- Convention animation temps méridien Hand Ball 2019-2020 – (033-2019)
- Attribution du marché pour l'élaboration d'un projet de PUP - 5 000,00 € - (034/2019)
- Attribution du marché pour une mission de contrôle technique - extension cabinet médical - 5 400,00 € - (035/2019)
- Attribution du marché pour l'acquisition d'un poste informatique au CMS -1 066,00 € - (036/2019)
- Attribution du marché pour la démolition d'un bâtiment - place de l'abreuvoir - 12 857,40 € - (037/2019)
- Acquisition foncière par exercice du droit de préemption du bâtiment situé 17, place Gambetta - 100 000,00 € - (038/2019)
- Extension cabinet médical - attribution de la mission CSPS - 1 715,00 € - (039/2019)
- Bail de location garage BROS - 127,00 € - (040/2019)
- Bail de location garage VENES - 127,00 € - (041/2019)
- Attribution du marché pour un diagnostic amiante - place de l'abreuvoir - 1 687,50 € - (042/2019)
- Attribution du marché pour la fourniture et la pose d'un portail au château d'eau - 1 850,00 € - (043/2019)

17 - Questions diverses

• Dates et réunions :

- 26.11.2019 à 18h30 : conseil municipal
- 12.12.2019 à 18h30 : réunion de bilan de mandat
- 23.01.2020 à 18h30 : vœux à la population
- 25.02.2020 : repas des aînés

• Réorganisation des services de la DDFiP : le Maire rappelle que le projet de fermeture de la trésorerie de Capestang priverait la commune d'un loyer annuel de 26 000 €, qui permet de rembourser en partie l'annuité de l'emprunt contracté par la commune pour permettre l'installation de

la trésorerie dans les locaux qu'elle occupe actuellement. Aussi a-t-il fait valoir auprès du directeur départemental des finances publiques de l'Hérault son refus de voir la trésorerie fermer sans compensations financières pour la commune. En cas de non prise en compte de cette demande par les services de l'état, le Maire envisage d'entamer une grève de la faim.

• Hommage à Monsieur Franck Chesneau : la famille de ce pompier décédé en opération cet été, vient de demander au Maire de dénommer une rue à son nom, pour lui rendre hommage.

Après discussion entre les élus, il est proposé de donner son nom à la caserne des pompiers. L'avis du chef de centre sera sollicité à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.09.2019

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Christian ALFARO

David ALARY

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Brigitte FUZIER

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS